

RECOMMANDATIONS POUR L'IMPLANTATION DE PARCOURS

Tir en Campagne
Tir Nature
Tir 3 D

P R E A M B U L E

page 3

1/. CHOIX DU TERRAIN

- | | |
|---|---------------|
| 1.1/- Superficie | page 3 |
| 1.2/- Relief | page 3 |
| 1.3/- Fréquentation | page 4 |
| 1.4/- Parking et Greffe (<i>Formation des Pelotons</i>) | page 4 |
| 1.5/- Terrain d'échauffement | page 4 |

2/. AMENAGEMENTS SPECIFIQUES

- | | |
|---|---------------|
| 2.1/- Pas de Tir | page 4 |
| 2.2/- Balisage | page 5 |
| → Archers | page 5 |
| → Visiteurs | page 7 |
| → Dissuasif | |
| 2.3/- Propreté : <i>Protection de l'environnement</i> | page 8 |
| 2.4/- Assistance médicale - Poste de secours | page 8 |

3/. ESPACES DE TIR

3.1/- Sécurité autour de la cible	page 8
3.2/- Emplacement de la cible	page 10
3.3/- Tracé des chemins d'accès aux cibles	page 11
3.4/- Disposition des cibles	page 12
3.5/- Le Tir 3 D	page 14



PREAMBULE

Le Tir en Campagne, le Tir Nature ou le Tir 3D, en tant que disciplines de plein air, se déroulent en milieu naturel, la plupart du temps en sous-bois.



1/. Le choix du terrain

1.1/- LA SUPERFICIE

La superficie doit être suffisamment importante pour permettre l'installation des 12, 24 ou 48 cibles pour le Tir en Campagne et 21 ou 42 cibles pour le Tir Nature ou le Tir 3D en tenant compte de zones de sécurité, ainsi que des « parcours archers » et « parcours visiteurs » (dans le cas de compétitions).

SUPERFICIE MOYENNE POUR DIFFERENTS PARCOURS

Tir en Campagne		Tir Nature & Tir 3 D	
Parcours de <u>12 cibles</u>	→ 2 hectares		
Parcours de <u>24 cibles</u>	→ 4 hectares	←	Parcours de <u>21 cibles</u>
Parcours de <u>48 cibles</u>	→ 8 hectares	←	Parcours de <u>42 cibles</u>

Ces superficies peuvent être réduites ou augmentées en fonction du relief et de la sécurité.

1.2/- LE RELIEF

Tout type de relief peut être retenu dès lors que l'on peut assurer une sécurité optimale. Aussi, un parcours présentant un **relief varié** favorise la diversité des situations de tirs.

1.3/- FREQUENTATION / ENVIRONNEMENT DU PARCOURS

De préférence, l'organisateur retiendra un site **peu fréquenté** (mais accessible) dans lequel il sera possible de faire un balisage efficace et s'assurera d'obtenir les autorisations nécessaires pour les installations (auprès des propriétaires, Mairies, Préfectures, Office National des Forêts....).

Dans le cas d'un site **fréquenté**, l'organisateur veillera tout particulièrement au balisage et mettra en place un contrôle des accès sur le parcours Archers.

1.4/- PARKING & GREFFE

Il est nécessaire de prévoir un parking voitures proche du lieu du Greffe et à proximité du terrain d'échauffement. En outre, il convient de prévoir un emplacement près du Greffe pour permettre la formation des Pelotons.

1.5/- TERRAIN D'ECHAUFFEMENT

Il est recommandé de prévoir sur le terrain d'échauffement suffisamment de cibles pour les archers. 1 cible pour 6 à 8 archers semble être bien appropriée.

2/. Aménagements spécifiques

2.1/- AMENAGEMENT DU PAS DE TIR

Le pas de tir doit être facile d'accès et doit permettre un certain confort de tir. Son espace proche sera dégagé afin que le tireur puisse réaliser sa séquence sans aucune contrainte (*attention aux branches...*). Il convient de tenir compte des tireurs de petites tailles et notamment des tireurs gauchers ; ils sont souvent confrontés aux branches et ne peuvent pas percevoir les cibles.

En Tir en Campagne, les couloirs de trajectoires des flèches doivent être dégagés de tout obstacle. On évitera en particulier les pas de tir en équilibre ou glissants (*tronc d'arbre, pierres, terre glaise, bord de falaise, etc...*). Attention : ce qui est « sec » un jour peut être éminemment glissant le lendemain. Il est donc recommandé de prévoir toutes intempéries (*pluies, boues...*) afin de préserver les pas de tir dans des états praticables.

2.2/- LE BALISAGE

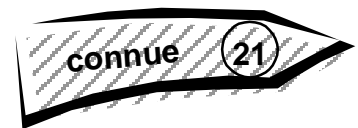
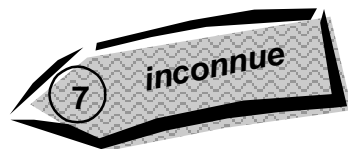
Un balisage **Archers** et un balisage **Visiteurs** sont indispensables au bon déroulement d'une compétition ou d'un parcours permanent de Club. Il faudra bien distinguer ces balisages en utilisant par exemple des couleurs différentes.

LE BALISAGE ARCHERS

Le chemin suivi par les archers doit être fléché de manière suffisante et claire. Il doit indiquer la cible suivante et la direction. S'il existe un parcours connu et un parcours inconnu, il convient de différencier le balisage. Nous relevons 2 types de marquages :



Flèches en bois de couleurs : de préférence à hauteur d'homme, visible dès le premier coup d'oeil. (Attention aux contraintes de couleurs imposées ou utilisées par les Eaux & Forêts)



Marques de couleurs : sur les arbres (avec un produit adapté). (Attention aux contraintes de couleurs imposées ou utilisées par les Eaux & Forêts).

LE BALISAGE VISITEURS

Le balisage Visiteurs devra se distinguer du balisage Archers par une représentation significative.

EXEMPLES DE BALISAGE



PANNEAU JAUNE : indiquant :

"Parcours visiteurs, suivre le balisage S.V.P."

(Symbolisé par un dessin représentant des personnes)



PANNEAU ROUGE : indiquant :

"Cible n° ... - Parcours Archers"

(Symbolisé soit par un Archer soit par une cible, un arc...)



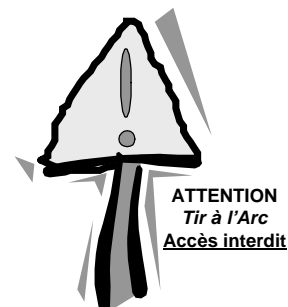
LE BALISAGE DISSUASIF

Un balisage dissuasif a pour objectif d'informer les risques encourus par un visiteur ne respectant pas les consignes de sécurité. Toutefois, un bon balisage ne pourra jamais interdire un accès et il est parfois nécessaire, en compétition, de faire appel à du personnel pour réguler les approches extérieures.



DES PANNEAUX DE BOIS : affichant :

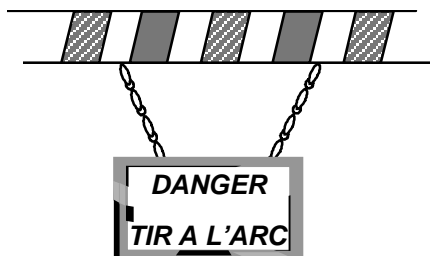
"ATTENTION TIR À L'ARC - ACCES INTERDIT"



Utiliser de préférence un fond blanc avec l'inscription en rouge



DES BANDES DE PAPIERS DE CHANTIERS : barrant les chemins.



DES BARRIERES HAUBAN aux accès principaux.



2.3/- PROPRETE - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Tir à l'Arc, discipline de plein air s'attache tout particulièrement à sauvegarder l'environnement. A ce titre, les organisateurs sont invités à prévoir des aménagements permettant le stockage des résidus. Les organisateurs et les tireurs devront également veiller à respecter les éléments naturels ; ne pas briser les branches d'arbres, respecter la flore, éviter l'utilisation de matériaux non dégradables susceptibles d'être abandonnés dans l'espace naturel.

Exemple : Un sac poubelle toutes les 2 cibles (ou n° d'attente en compétition)

Une attention toute particulière devra être apportée pour qu'il y ait la meilleure cohabitation avec les autres usagers : *randonneurs, vététistes, moto verte...*

2.4/- ASSISTANCE MEDICALE - POSTE DE SECOURS

- **Compétition** : Croix Rouge, protection civile...
- **Parcours permanents** : La présence d'un tableau d'affichage, à l'entrée du parcours indiquant l'emplacement d'une cabine téléphonique, les coordonnées d'un service médical de garde est nécessaire.

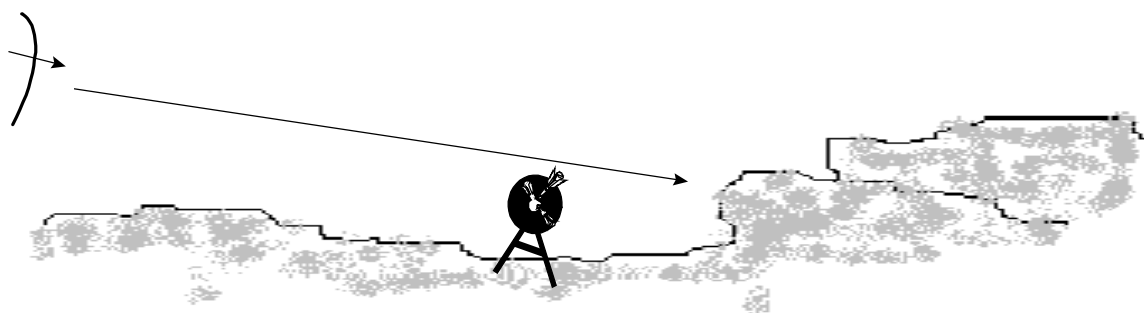
3/. Les espaces de Tir

3.1/- LA SECURITE AUTOUR DE LA CIBLE

Il convient de définir un périmètre de sécurité autour de la cible.

Nous constatons, généralement, qu'une flèche n'atteignant pas la cible peut parcourir une distance de **100 m**. Sur les parties latérales, il est recommandé de retenir un espace de **5 m** de part et d'autre de la cible, soit un périmètre de sécurité de :

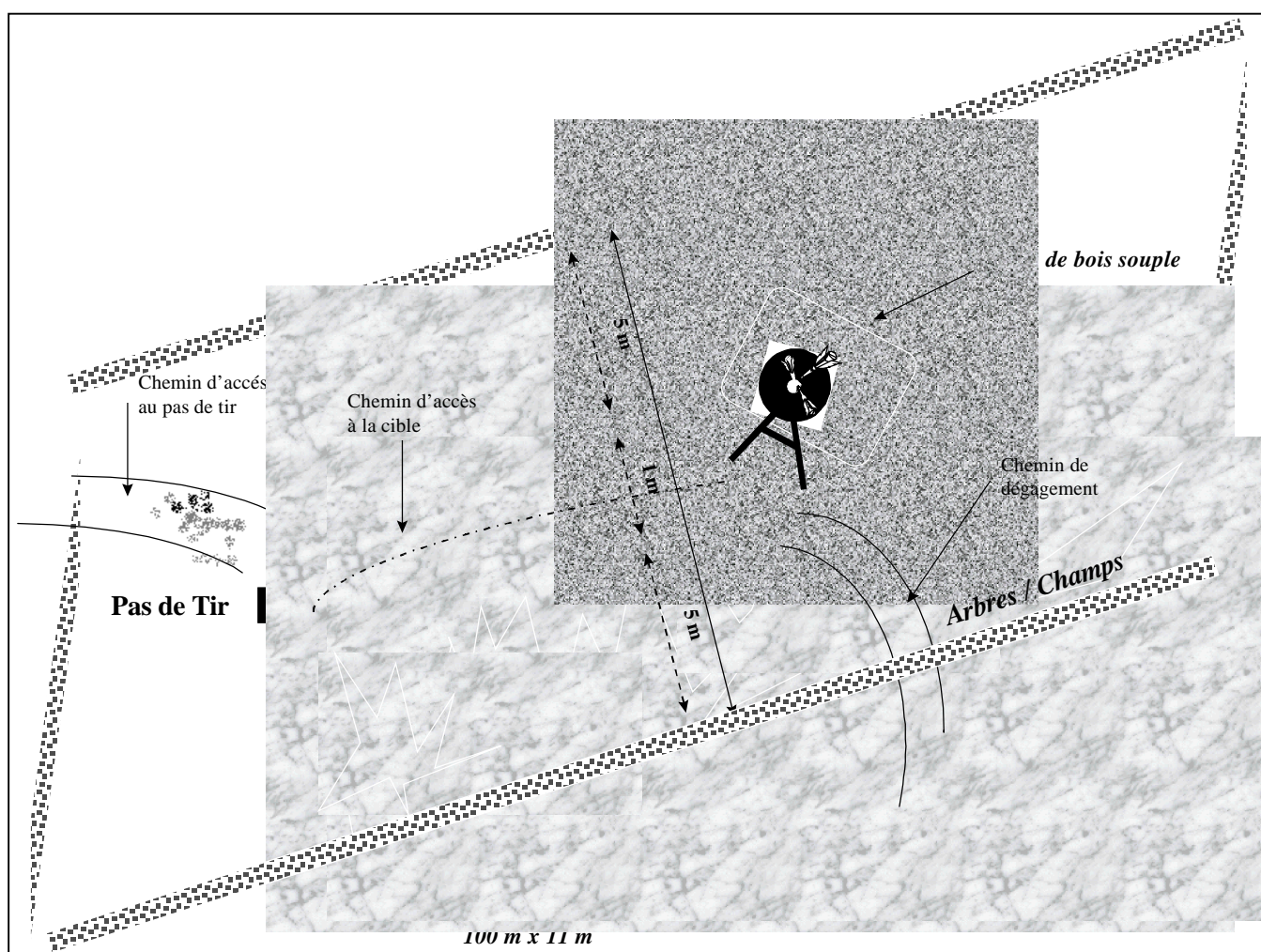
10 m de large (+ 1 m de cible) sur 100 m de long
La distance de 100m peut être réduite dans le cas de tir fichant. Voir exemple



Aucun passage ni stationnement ne peuvent avoir lieu dans le périmètre de sécurité, à l'exception toutefois des tireurs qui vont à la cible via leur chemin d'accès. Par ailleurs, les mêmes tireurs quitteront le périmètre de sécurité par le chemin le plus direct que l'organisateur aura balisé (*chemin de dégagement*).

En complément du périmètre de sécurité, il est possible de renforcer la cible, en positionnant derrière, un panneau de bois souple de **2 m sur 2 m**.

LA SECURITÉ AUTOUR DE LA CIBLE

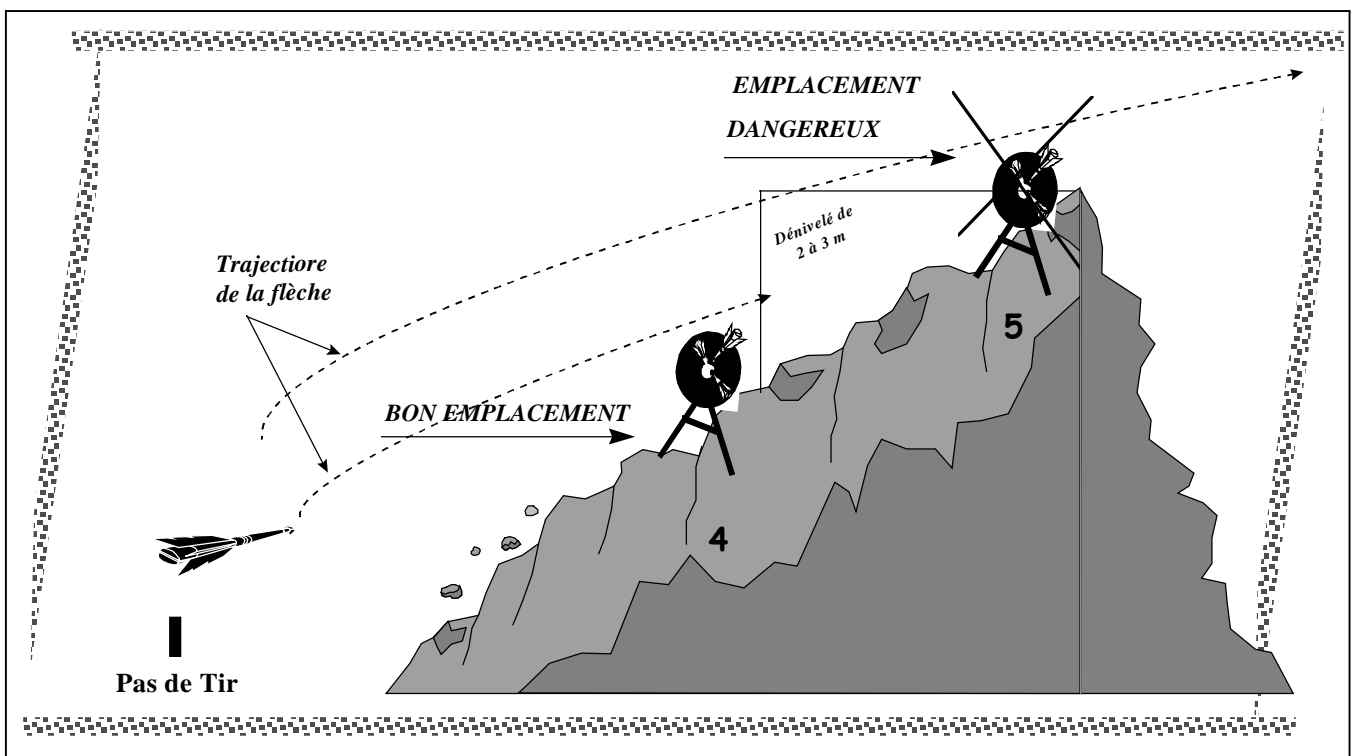


3.2/- L'EMPLACEMENT D'UNE CIBLE

Les organisateurs et les tireurs apprécient particulièrement des cibles situées en hauteur.

Or, la trajectoire d'une flèche tirée en hauteur risque d'être plus importante si elle n'atteint pas la cible.

Nous démontrons à l'aide du Schéma ci-dessous ce qu'il convient de faire (*bonne disposition*) afin d'assurer un maximum de sécurité, et de ne pas faire (*disposition dangereuse*).



- Commentaire de la cible n°4

Cette cible est correctement placée, dans la mesure où une flèche tirée au dessus de la cible ira se planter au dessus de celle-ci. Dans un cas similaire, il faut prévoir un **dénivelé de 2 à 3m** entre la cible et le sommet quel qu'il soit.

- Commentaire de la cible n° 5

Cette cible est disposée sur un sommet. Une flèche mal tirée, passant au dessus de la cible, peut aller se planter 250 m plus loin ! **Cette disposition est à éviter.**

3.3/- TRACE DE CHEMINS D'ACCES AUX CIBLES

La variété des dimensions de blasons ou de cibles 3D devra permettre à l'organisateur de créer un parcours varié, suscitant l'intérêt en respectant les périmètres de sécurité, les dégagements et les accès rapides aux cibles suivantes.

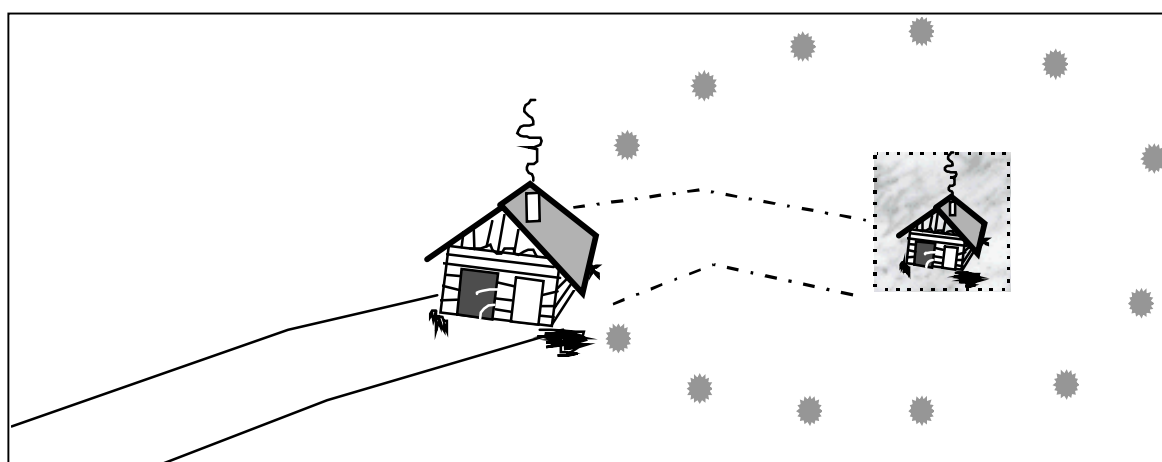
Toutefois, dans la mise en œuvre du parcours, il est préférable dans la mesure du possible de ne pas placer une distance courte (*blason O 20cm*) suite à une longue (*50/60 m*) [oubli de réglage du viseur].

LA SECURITE AUTOUR DE LA CIBLE

● POUR 12 CIBLES

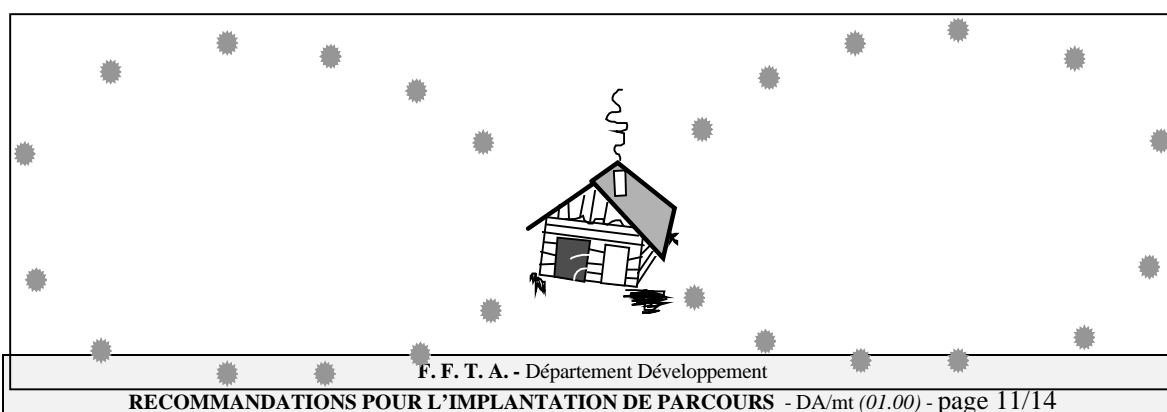
Prévoir un parcours en forme de boucle.

Le greffe ou le bungalow peut être sur un côté ou au centre de la boucle



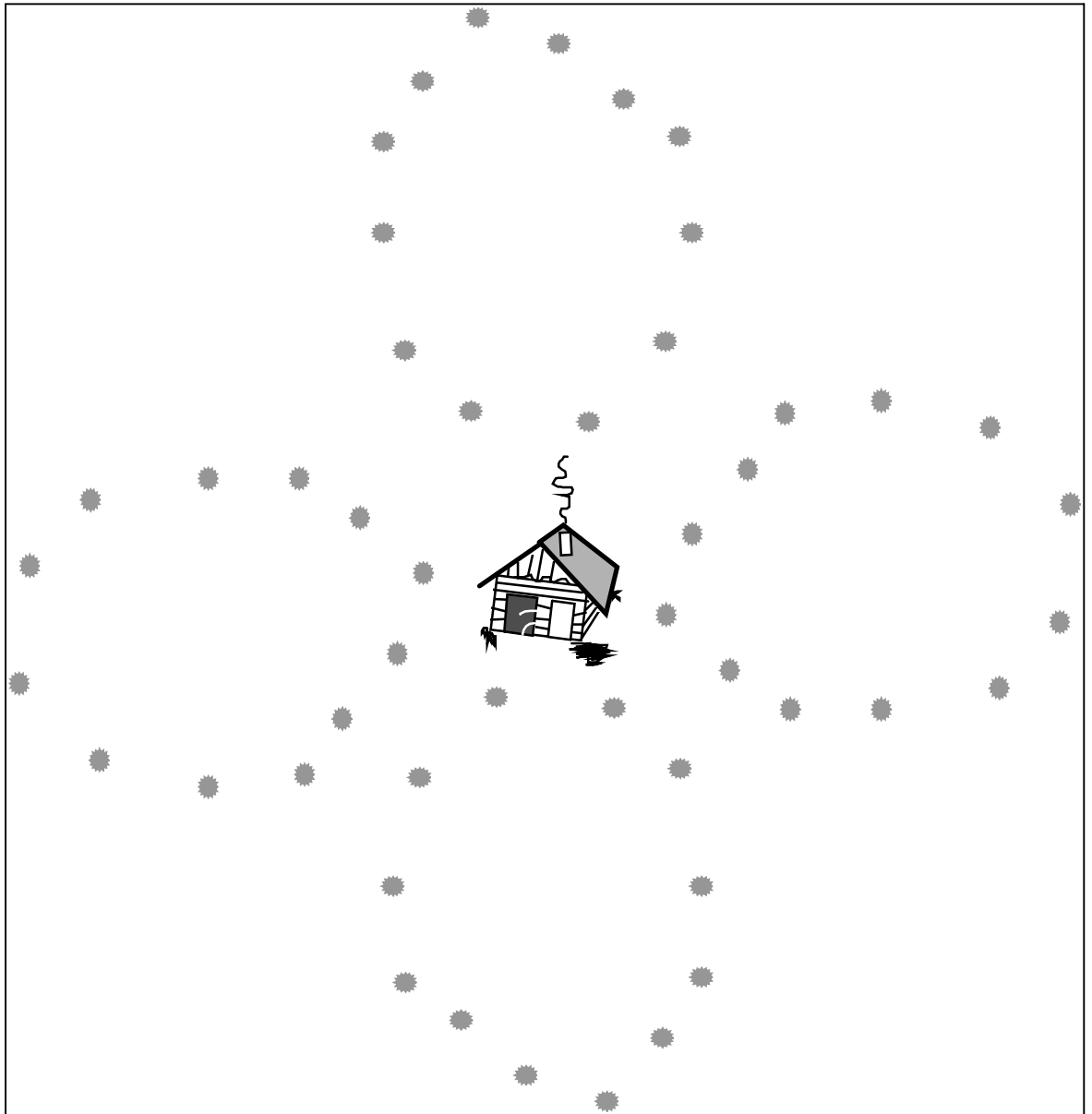
● POUR 24 CIBLES

Prévoir un parcours en forme de double boucle (en 8)



● **POUR 48 CIBLES**

Prévoir un parcours en forme de double 8



3.4/- DISPOSITION DES CIBLES

L'organisateur veillera à la disposition des cibles. Dans un tracé de parcours bien élaboré on respectera le périmètre de sécurité et les accès rapides aux cibles suivantes.

Schéma de parcours page suivante

3.5/- LE TIR 3 D

La F.F.T.A. recommande de renforcer autant que possible la sécurité pour le Tir 3D en adaptant des implantations comme mentionnées en page 8 ou en page 9.

Le cas de rebond étant plus fréquent, il est nécessaire de réduire la trajectoire.

